



ASSOCIATION CROCO-VELO

6 rue de la Faïence
30000 NIMES
04 66 67 48 47



Membre de la Fédération Française
des Usagers de la Bicyclette

Nîmes le 22 avril 2003,

**Monsieur Jean Paul FOURNIER
MAIRE DE NIMES**

Hôtel de Ville
30000 NIMES

Objet : Lettre ouverte

Monsieur le Maire,

Notre association milite, depuis bientôt trois années, pour permettre au vélo d'occuper une place à part entière comme mode de déplacement, pour obtenir la création d'un réseau cyclable sur la ville et son agglomération, et pour faciliter son développement et sécuriser ses usagers.

Nous avons pendant cette période multiplié les actions auprès de votre municipalité pour une prise en compte de nos demandes d'aménagements cyclables. Nous sommes intervenus, en particulier, sur les projets « Pompidou » et « le Triangle de la Gare ». Mais d'autres travaux de rénovation de voirie ont eu lieu ou sont programmés et relèvent pour nous de la même logique : donner sa place au vélo.

Si nous devons apprécier votre politique au vu de l'ensemble de ces projets, nous faisons les constats suivants :

- L'article 20 de la Loi sur l'air de 1996, prévoyant la mise au point d'itinéraires cyclables pourvus d'aménagements sous forme de pistes, marquages au sol ou couloirs... est peu ou pas respecté et quand il l'est, c'est au minimum.
- Nous n'avons noté, ni chez vous, ni chez vos collaborateurs, une volonté politique réelle d'agir pour améliorer les conditions de circulation des cyclistes sur la Ville. Nous en déduisons que votre politique en matière de transport reste essentiellement pro-voiture.
- Les projets réalisés et programmés ne sont porteurs d'aucune cohérence sur le plan de leur réalisation, ils ne font pas ou peu de place aux déplacements cyclables et ils ont lieu en dehors de toute concertation des associations d'usagers.
- Nous notons, également, le traitement extrêmement marginal dans votre communication de l'intérêt de valoriser les modes de déplacement comme le vélo.

.../...

.../...

Les déplacements cyclables, associés aux déplacements collectifs et aux déplacements à pied, forment un potentiel réel pour sortir la Ville des dérives du « tout voiture » et ils offrent de grands avantages pour améliorer la qualité de vie de nos concitoyens.

Les axes principaux d'une politique volontaire peuvent s'exprimer ainsi :

- chaque modification, rénovation ou création de voirie doit intégrer une dimension vélo, qu'il s'agisse d'avenue, de rue principale, de rue étroite, de giratoire, de zone piétonne, etc.
Les solutions ne manquent pas et elles sont souvent peu onéreuses : pistes cyclables, bandes cyclables, contre-sens cyclables, zone 30, espaces partagés, etc.
- les changements de comportement ne s'improvisent pas, cela passe par une éducation, une sensibilisation, une information du grand public. Cette communication doit être permanente, variée et régulière pour amorcer et développer une vraie réflexion.

Sur ce dernier point, l'association Croco-Vélo a permis de créer et de maintenir la présence du vélo dans les médias, une information directe du grand public au travers de ses actions, la création d'exposition pédagogique, des contacts réguliers avec l'ensemble des acteurs locaux, etc.

Il ne tient qu'à vous d'accompagner notre mouvement, de donner une vraie chance aux déplacements à vélo et de construire une communication audacieuse sur ce sujet.

Nous restons, bien entendu, à votre disposition,

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de notre considération distinguée.

Le Président de Croco-Vélo

Jean Claude GALANTI